



Sois juste l'Europe - Défends les sans-abri

Feuille de route de la FEANTSA - Politique européenne en matière de migration et d'asile

Des politiques européennes cohérentes et équilibrées en matière de migration et d'asile permettraient de réduire le sans-abrisme. Cette feuille de route explique la situation actuelle ainsi que les changements nécessaires pour que l'Europe défende les migrants sans domicile. Cette feuille de route fait partie d'une série de feuilles de route soutenant les campagnes de la FEANTSA.

Quelle est la situation actuelle?

Le sans-abrisme parmi les migrants est un problème important dans l'UE. Ce problème concerne non seulement les ressortissants de pays tiers mais également des citoyens européens qui exercent leur droit à la libre-circulation, qui semblent représenter un pourcentage important de la population sans domicile dans de nombreux centres métropolitains.



UK

57%

des sans-abri contactés par les équipes de proximité étaient des ressortissants étrangers en 2014/2015



IT

58%

des usages des services d'aide aux sans-abri étaient des ressortissants étrangers en 2014



FR

22,800

demandeurs d'asile dormaient dans la rue en 2014



NL

50%

des personnes sans domicile sont des ressortissants étrangers



La protection des nouveaux arrivants vulnérables est une des priorités de l'Agenda européen sur la migration. Toutefois, aucune proposition n'a été formulée pour lutter contre le sans-abrisme parmi les migrants, et les récentes initiatives politiques de l'UE risquent d'augmenter la vulnérabilité des migrants par rapport au sans-abrisme.

Que faut-il changer?

La Commission européenne et les États membres devraient développer des politiques d'asile et de migration qui luttent contre le sans-abrisme en :



Considérant le sans-abrisme parmi les migrants comme le résultat de facteurs structurels, de crises personnelles et d'une vulnérabilité. Les facteurs structurels incluent l'inadéquation des structures d'accueil ou l'incapacité de travailler avec les migrants sans papiers.



Investissant dans les structures d'hébergement et en développant des solutions de logement dans le secteur public et dans le secteur privé pour promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants. Se concentrant sur les publics les plus vulnérables et sur l'intégration des personnes qui bénéficient du statut de protection internationale.



Garantissant l'accès aux services basiques tels que la nourriture, les soins de santé et l'hébergement, quel que soit le statut administratif. Mettant les ressources nécessaires à la disposition des services d'aide aux sans-abri qui travaillent avec les migrants.



N'affaiblissant pas les normes de protection des demandeurs d'asile comme proposé dans la réforme du « paquet asile ». De fait, les conditions d'accueil devraient être harmonisées pour répartir équitablement l'arrivée des demandeurs d'asile, améliorer leurs conditions



Plaçant l'accent sur la protection des migrants en garantissant des programmes de réinsertion et d'admission humanitaire, des visas humanitaires et des programmes de parrainage privé.

